



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission administrative paritaire de l'Eure,

Imaginez-vous un secteur professionnel où le « grand chef » donnerait ses instructions à la télévision et à la radio ? Où les employé-es seraient informé-es en même temps que les usagers ? Et bien oui, ce secteur professionnel existe :

Courage à tous les personnels de l'éducation nationale qui doivent regarder la télévision le dimanche soir et écouter la radio le lundi matin pour savoir comment ils vont devoir organiser la semaine à venir.

Courage aux enseignant-es et autres personnels de l'école pour tout déménager pour que les classes soient prêtes le 22, puis re-déménager pour préparer les élections du 28, puis à nouveau pour refaire classe normalement.

Courage aux élèves qui vont devoir subir une nouvelle parodie de protocole sanitaire (allégé : Allez expliquer aux collègues des écoles de plus de 200 élèves comment maintenir la distanciation sociale dans les déplacements des groupes)

Courage aux collègues à risques ou ayant des proches à risques qui vont subir une pression monstre après le [#ProfBashing](#) contre lequel ni le Président ni notre ministre n'ont eu de mots rassurants et assistants.

Courage aux collègues subissant des refus de temps partiels et de disponibilité, engendrant des complications dans leurs vies personnelles et professionnelles déjà fragilisées actuellement par la crise du Covid-19 et du sus-cité « prof-bashing ». Pour les collègues, la demande de temps partiel sur autorisation est la plupart du temps un choix contraint. Ils ne décident pas de percevoir un salaire moindre chaque mois par plaisir, mais parce que cette demande est motivée par des situations personnelles qui nécessitent ce travail à temps partiel.

Courage aux directrices et directeurs qui doivent gérer le tsunami d'appels et de messages à l'école, la réorganisation des locaux, la mise en œuvre du protocole (du moins ce qu'il en reste), la paperasse administrative, les injonctions de la hiérarchie pour ouvrir à tout prix et au plus grand nombre, le mécontentement des parents. Et à qui la seule réponse est une proposition d'emploi fonctionnel qui va à l'encontre des demandes des directeurs et directrices sur le terrain. D'ailleurs à ce sujet, nous souhaitons vous lire quelques extraits d'un mail d'un parent adressé à une collègue directrice et à l'ensemble des parents de la classe concernée :

« Lettre ouverte d'un parent d'élève excédé »

Chère Madame,

Je suis las de vos communications toujours plus négatives que les précédentes.

Certes bercé par le manque complet de prise de position de notre gouvernement quant à son devoir d'instruction constitutionnel, votre quatuor – préfecture, SIVOS, élus, dirigeants d'établissements– nous a

offert ces derniers mois un magnifique défilé de parapluies visant à se protéger juridiquement au détriment des enfants et des parents ; notamment les plus démunis.

De votre côté, que s'est-il passé ?

Vous avez annoncé la fermeture des écoles. Puis se sont écoulés deux mois où vos équipes se sont contentées d'envoyer un courriel par semaine aux parents avec l'ensemble des devoirs pour la semaine.

Le 30 avril, les élus communaux du regroupement scolaire ont décidé de ne pas travailler davantage la question en signant un arrêté de prolongation de fermeture des écoles. Bien entendu, sans consultation de la population au préalable. Il paraissait clair, que personne ne souhaitait engager sa responsabilité en cas de ? Je me pose encore la question... Pendant ce temps, tous les pédiatres signaient alors des tribunes dans lesquelles ils affirmaient qu'il était plus dangereux de laisser nos enfants à la maison plutôt que de les conduire à l'école.

Vos arguments ainsi que ceux des élus étaient les suivants : « Nous ne sommes pas prêts, nous ne sommes pas équipés, le protocole sanitaire est difficile à mettre en place. »

*A bas les masques, les parapluies étaient effectivement de sortie ! Alors, je me permets cette question : **qu'avez-vous fait durant ces deux mois et demi ?***

Lundi 02/06, les classes étaient censées rouvrir pour les personnels soignants uniquement. Là aussi le timing est très interrogeant car les hôpitaux sont désencombrés, le nombre de patients en réanimation est inférieur à 1200 sur l'ensemble de notre territoire national et les quelques soignants que je connais sont en train enfin de profiter de récupérations et/ou de congés dûment mérités.

Peut-être aurait-il fallu privilégier les travailleurs par exemple ? En quoi les livreurs, les caissiers, les ouvriers, les commerçants, et j'en passe, ne sont-ils pas prioritaires ?

*Il semble que cette cascade de décisions controversées aura des impacts réels sur l'instruction et le développement de nos enfants. Ceux-ci ne travaillent pas dans de bonnes conditions à la maison, ne jouissent pas des conditions optimales d'instruction qu'offrent le cadre d'une classe et l'accompagnement d'un bon enseignant. **Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'une partie de nos minots a complètement décroché.***

Enfin, je me permets ce commentaire personnel : Il ne fait aucun doute que les décisionnaires de cette mascarade ont eu le nez fin au moment de sélectionner les propos du Premier Ministre ; en privilégiant la notion de « volontariat » plutôt que celle de « la relance économique ». Il est certain que si vos emplois avaient été autant en danger que le mien par exemple, vous seriez tout comme moi en train de faire des journées de 12, 14 voire 16 heures afin de vous démener à rouvrir vos établissements.

Les fortes pluies sont enfin de retour sur notre région, il n'est pas certain que vos parapluies tiennent encore longtemps face aux intempéries, je vous invite à prendre connaissance des récentes décisions de justice qui donnent raison aux recours de parents face à l'institution scolaire. »

Voilà, mesdames et messieurs les membres de la CAPD de l'Eure, les mots auxquels ont été confrontés les enseignants dans leurs lourdes responsabilités liées aux multiples reprises depuis le 11 mai.

Concernant le point sur le passage à la hors classe,

Il est important de noter plusieurs points positifs : l'augmentation du nombre de promus à la Hors Classe : de 120 promus en 2015 - 2016 on passe à 184 promus pour la rentrée prochaine. Non, le nombre promus n'a pas baissé à cause de PPCR.

Ainsi, le barème nécessaire pour accéder à la hors classe diminue : tous les collègues ayant 150 points y passent et certains ayant 140 points.

Il ne reste que 5 collègues au 11^{ème} échelon qui ne sont pas à la hors classe. C'est un réel changement par rapport à l'ancien système où les collègues pouvaient ne jamais y accéder.

Mais il reste de nombreux points négatifs sur lesquels il est urgent de revenir :

L'avis : gravé dans le marbre sans contestation possible... De nombreux collègues se sont manifestés pour avoir des explications sur leur avis. Les réponses sont insuffisantes : un simple courrier rappelant la note de service laisse un goût amer.

Les exemples sont très nombreux. Nous vous demandons donc de revoir les avis pour les collègues qui en feraient la demande.

La prise en compte de l'échelon dans le barème (dans le système actuel comme dans l'ancien) : cet élément du barème est très discriminant pour les collègues ayant une forte AGS mais un échelon plus petit (du fait de leur intégration tardive dans le corps des PE). Il s'agit en effet des anciens instituteurs.

Pour exemple, nous allons vous faire lecture d'un mail d'une collègue lésée reçu pas plus tard qu'hier :

Je souhaite attirer votre attention sur ma situation personnelle, la CAPD des promotions approchant, me semble-t-il.

Je suis PE au 9^{ème} échelon de la classe normale depuis le 1/09/2018. J'ai 34 années d'ancienneté générale de service dont 13 effectuées en ZEP.

Je suis diplômée d'une Maîtrise mais j'ai été recrutée en qualité d'institutrice par concours niveau DEUG.

Lors de ma dernière inspection en 2015 j'ai obtenu la note de 19,75/20.

En 2019, lors de mon rendez-vous de carrière du 9^{ème} échelon PE, j'ai eu l'appréciation «très satisfaisant».

Je suis promouvable à la Hors Classe. Malheureusement mon barème ne me permettra pas d'y accéder en septembre 2020.

J'ai lu que tout professeur des écoles aura sa carrière qui se déroulera sur au moins deux grades et pourra partir à la retraite en ayant atteint au minimum la Hors Classe.

J'envisage de prendre ma retraite en 2021, mais de ce fait, sans avoir pu atteindre la Hors Classe. De plus, mes 13 années de ZEP, pourraient me faire prétendre à la classe exceptionnelle (puisque, au moins 8 sont nécessaires).

A la lecture du tableau concernant l'avancement de carrière, au bout de 26 années de service, un professeur des écoles accède à l'ancienneté à la Hors Classe.

Je me questionne : mes 34 années de service n'ont-elles pas la même valeur que celles des collègues PE accédant à la HC avec moins d'ancienneté de service? N'exerçons-nous pas le même métier ?

Cette non-prise en compte de l'ancienneté générale constitue non seulement une inégalité de traitement mais aura aussi un impact conséquent sur le montant de ma retraite.

Accessoirement, je vous précise également qu'entre les années 2000 et 2018, alors que j'étais « institutrice », je ne bénéficiais ni d'un logement de fonction ni de l'indemnité représentative de logement.

Je tiens à vous part de mon sentiment d'injustice , voire de discrimination, face à cette situation de non prise en considération de la totalité de mes années de service pour l'accès à la Hors classe. Les anciens instituteurs semblent être les oubliés ...

Fin du mail

Afin d'appliquer la note de service qui indique l'élément suivant : "Dans l'objectif de permettre aux agents de dérouler leur carrière sur au moins deux grades, vous porterez une attention particulière aux agents qui arrivent en fin de carrière." Notre demande était dans un premier temps, comme cela a pu être fait dans le département 07 l'an dernier (et qui est reconduit), que les collègues retraitables actuels ainsi qu'à N+1 (c'est à dire ceux qui ont ou qui auront leur ouverture de droit à la retraite à N ou N+1) puissent être promus en fin de liste.

Cette demande semble difficile à mettre en place par vos services. C'est pourquoi, nous vous proposons de faire passer en fin de liste, les collègues ayant les plus fortes AGS.

Cette année, ce sont 3 collègues qui ont plus de 35 ans d'AGS et 18 (en comptant les 3 précédents) qui ont plus de 30 ans d'AGS.

Cette proposition permettrait ainsi à des collègues en fin de carrière d'atteindre la hors classe avant leur départ à la retraite.

Enfin pour conclure, nous évoquerons le mouvement départemental. Nous sommes actuellement au cours de la période de vérification des barèmes. Suite à plusieurs situations, nous avons découvert deux types d'erreurs systémiques :

- Non prise en compte de l'ancienneté des T1
- Non report des points des collègues dans le tableau de leur accusé.

Nous vous avons alertés et avons invité les collègues à le faire également. Le droit à l'erreur existe et nous pensons toujours que le rôle des élus du personnel est important dans ces phases cruciales de la vie professionnelle de nos collègues. Le travail effectué avant la loi fonction publique permettait une véritable transparence. Il permettait de ne pas laisser une suspicion flotter sur des affectations « hors barème » et sur des passe-droits.